



Conseil communal du 29 mai 2018 - Principales décisions.

Affaires générales

- Deux fois par an, le conseil communal est invité à approuver les points mis à l'ordre du jour des assemblées générales des intercommunales auxquelles la Ville est affiliée : en juin pour les assemblées générales qui approuvent les comptes de l'exercice précédent, et en décembre pour les assemblées générales qui approuvent les plans stratégiques. Si le conseil approuve l'ordre du jour, les conseillers communaux qui participent aux assemblées générales sont tenus de se conformer à la décision du conseil.
Cette année, un nouveau décret impose à toutes les intercommunales de modifier leurs statuts et de désigner de nouveaux administrateurs.
Le conseil communal est donc invité à approuver ces assemblées générales ordinaires et extraordinaires.
- Le conseil a donc approuvé les ordres du jour des assemblées générales des intercommunales suivantes : IMIO, IPFBW, In BW et ORES Assets
- En ce qui concerne l'intercommunale ISBW, le conseil communal a décidé de ne pas se prononcer : les 5 délégués du conseil qui sont invités à participer à l'assemblée générale ont donc la liberté de se prononcer en leur nom selon les explications qu'ils recevront lors de cette assemblée générale.
- Le conseil a décidé de retirer de l'ordre du jour une proposition de décision introduite par M. Mitsch portant sur un code de bonne conduite en période électorale : une réunion de travail est programmée avec les chefs de file des groupes politiques pour préparer une nouvelle proposition.
- Le conseil a décidé de rejeter la proposition de décision mise à l'ordre du jour par M. Mitsch intitulée "Financement de la réalisation du plan éolien communal et du plan pollec »
- Le conseil a décidé de rejeter la proposition de décision mise à l'ordre du jour par le groupe ECOLO intitulée "Dispositions de précaution à prendre pour donner suite au rapport "Expoesten" de l'ISSEP, après avis de la commission communale de l'agriculture et le travail en cours avec les agriculteurs riverains des écoles.
- Le conseil a décidé de rejeter la proposition de décision mise à l'ordre du jour par le groupe ECOLO intitulée " Table ronde de l'école - objectifs, méthode et participation"
- Le conseil a décidé de rejeter la proposition de décision mise à l'ordre du jour par M. Mitsch intitulée "Genappe hors Linky, mais pour des réseaux intelligents" et de demander plus de renseignements sur les compteurs intelligents au Gouvernement wallon et d'organiser des séances d'information sur le sujet
- Le conseil a décidé de rejeter la proposition de décision mise à l'ordre du jour par M. Mitsch intitulée "Electragate, plainte contre X avec constitution de partie civile".

Finances

- Le conseil a approuvé le compte 2017 de la Fabrique d'église de Bousval avec un boni de 134 €
- Le conseil a approuvé le compte 2017 de la Fabrique d'église de Baisy-Thy avec un boni de 1454 €
- Le conseil a approuvé le compte 2017 de la Fabrique d'église de Houtain-le-Val avec un boni de 52€
- Le conseil a approuvé le compte 2017 de la Fabrique d'église de Glabais avec un boni de 6781 €
- Le conseil a approuvé le compte 2017 de la Fabrique d'église All Saints avec un boni de 38435 €
- Le conseil a approuvé une modification budgétaire de la Fabrique d'église de Bousval
- Le conseil a pris acte du compte 2017 et du budget 2018 de l'ASBL des salles communales.

Urbanisme

- Le conseil approuve la modification de voirie communale dénommée "rue Félicien Tubiermont" et reprise sous la numérotation de chemin n° 6 à l'Atlas des chemins de l'ancienne commune de Vieux-Genappe de la manière suivante : élargissement de l'espace destiné au public dans le but de créer un trottoir de 1,50m de largeur et deux emplacements de stationnement sur une longueur approximative de 20,50m.

Travaux

- Le conseil approuve le décompte final de la partie "Egouttage" du Programme Triennal des investissements des années 2010-2012 - Travaux de voirie et d'égouttage, drèves Emmanuelle (partie), du Château de la Motte (partie), Marie-Henriette, des Châtaigniers, Dom Placide, Dame Berthe et du Chemin de la Longue Haie (partie) à Bousval, au montant de 732.893,46 EUR HTVA , souscrit des parts bénéficiaires de l'organisme d'épuration agréé (in BW) à concurrence de 420.079,00 EUR correspondant à sa quote-part financière dans les travaux susvisés et charge le Collège communal de libérer annuellement le montant souscrit à concurrence d'au minimum 1/20ème de cette souscription jusqu'à la libération totale des fonds.